

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_06-DE



(Finistère)

Landéda, le 1^{er} juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

LABEL PORT D'INTERET PATRIMONIAL

RAPPORT N°06-06/2020

La commune de Landéda, labellisée « Port d'intérêt patrimonial », est engagée dans une politique de valorisation de son patrimoine historique.

Année charnière, 2020 est le moment de faire le bilan de la première période de labellisation Port d'Intérêt Patrimonial, de regarder l'ensemble des actions réalisées, d'analyser la dynamique lancée auprès de différents acteurs et générations de Landédaens. C'est aussi le moment de mobiliser les nouveaux élus au conseil municipal à la préparation d'un nouveau plan d'actions pour continuer l'engagement de la mise en valeur et la préservation de notre patrimoine. La nouvelle candidature sera déposée en fin d'année. Parmi les actions qui seront développées dans ce nouveau programme : un travail sur la mise en valeur du patrimoine matériel déjà recensé et un travail sur la transmission des connaissances du patrimoine immatériel.

A travers ce projet, la commune vise les objectifs suivants :

- Intégrer les données recensées dans la base de données régionale
- Inventorier le patrimoine immatériel

La commune connaît déjà bien son patrimoine grâce à un inventaire réalisé en 2015 en amont de la candidature au label PIP. Les thématiques suivantes ont été étudiées : signalisation et surveillance des côtes, défense militaire des côtes, protection contre l'érosion côtière, transit terre/mer, activité de conservation, de transformation et de commercialisation des produits de la mer, activités maritimes liées à la construction, la navigation et l'avitaillement des bateaux, vie des populations littorales, activité balnéaire de loisirs et de santé, pratique religieuse, légendes et mémoriel, activités scientifiques et muséales

Les associations locales enrichissent constamment ces connaissances : l'association Patrimoine des Abers réalise de nombreuses recherches sur le territoire et recense sur son site internet tous les éléments de patrimoine. L'association Cézon est très active pour améliorer la connaissance des différentes constructions de l'île Cézon, classée Monuments Historiques depuis 2015. Enfin les propriétaires de l'Abbaye des Anges et l'association des Amis de l'Abbaye des Anges accomplit un travail de recherches conséquent pour restaurer les lieux.

Ces inventaires ne sont, qu'en partie, numérisés et cartographiés dans une base de données générale régionale. L'objectif de la commune est donc d'intégrer les données aux outils <https://kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine/#> et <http://www.patrimoine.bzh/> pour ce faire, elle a besoin de formation.

La commune souhaite également approfondir l'inventaire réalisé en 2016 en privilégiant le développement des connaissances sur le patrimoine immatériel.

Une démarche de collectage est animée par la médiathèque au cours de « café commère ». Ces cafés permettent à des personnes âgées vivant à l'EHPAD de se réunir et de raconter leur vécu sur des thématiques données. Les médiathécaires animent les rencontres en posant des questions. Un premier extrait sonore a été diffusé sur la chaîne youtube de la médiathèque.

Dans cette dynamique et dans le cadre du renouvellement du label PIP, l'idée est de collecter davantage de témoignages d'anciens de la commune sur des souvenirs qu'ils ont vis-à-vis de tels ou tels lieux de patrimoine communal et de valoriser ces témoignages en les cartographiant et les intégrant à un site internet en libre-accès.

Ce projet permettra de mieux comprendre la culture maritime et goémonière du territoire, les héritages reçus, afin de faire perdurer cette culture locale. Pour le patrimoine maritime du port, ce travail permettra de comprendre les mutations des espaces et des bâtiments dans le temps.

Ce projet entre dans le cadre de l'appel à projets « Inventaire des Ports » initié par le service de l'Inventaire du Patrimoine Culturel du Conseil Régional.

L'ensemble des membres des comités de pilotages PIP seront sollicités pour contribuer à ce projet. Les acteurs souhaitant s'engager constitueront un comité technique qui pilotera le travail d'un jeune en formation à l'occasion d'un stage de 6 mois.

Le coût de l'opération est estimé à 10 350€ H.T.

Dispositif	Conseil Régional	Maître d'ouvrage	TOTAL (€ H.T)
Montant (€ H.T.)	5 175,00€	5 175,00€	10 350€€
%	50%	50%	100%

Ainsi, Il est proposé au conseil municipal, sur avis de la commission association, culture, patrimoine, après en avoir délibéré :

- D'adopter l'opération de valorisation de l'inventaire du patrimoine telle que définie ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents
- D'autoriser Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°06-06/2020

Réunion du 06 juillet

LABEL PORT D'INTERET PATRIMONIAL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Muriel COLLOMBAT A David KERLAN
Frédéric LE COZE A Martine KERFOURN

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

Laurent LE GOFF, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter l'opération de valorisation de l'inventaire du patrimoine telle que définie dans le rapport.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_06-DE

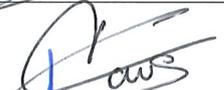
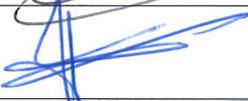
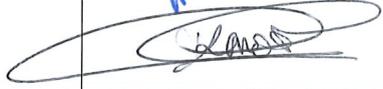
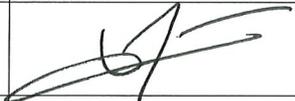
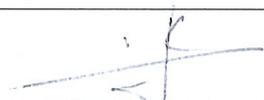
Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

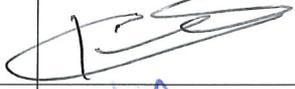
Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_06-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procuration
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	Procuration
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_06-DE